

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 22 janvier 2026

Date de la convocation
14/01/2026

Date d'affichage
14/01/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Le vingt-deux janvier de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 13 - Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 7 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 2 - Stéphane LACOSTE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Nicolas MEYFROODT

Secrétaire de séance : Michel MALINGRE

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs-Création d'emplois

Réf : CM 2026 - 03

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre l'avancement de grade de trois agents municipaux en 2026 ainsi que l'éventuel recrutement d'un agent au service technique, sur des emplois permanents.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante la création :

- d'un emploi de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour assurer les missions de Responsable des Services Techniques,
- d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, pour assurer les missions d'agent polyvalent au service technique,
- d'un poste d'Animateur territorial à temps complet, pour assurer les missions de Responsable du Pôle Éducation,

Publication ou notification du :
23 JAN. 2026



- d'un poste d'Adjoint territorial d'animation à temps complet, pour assurer les fonctions d'animateur au centre de loisirs.

Cette modification du tableau des emplois est préalable aux nominations qui interviendront courant 2026.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité des voix, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- La création de quatre emplois permanents à temps complet, de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint technique territorial, d'Animateur territorial et d'Adjoint territorial d'animation.
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Filières et Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire	Effectif total
ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché Principal	A	1	TC	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	TC	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 TNC (28H)	1
Adjoint administratif	C	1	TC	1
TECHNIQUE				
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	TC	0
Agent de maîtrise principal	C	1	TC	1
Agent de maîtrise	C	1	TC	1
Adjoint technique	C	9	TC	8
Adjoint technique	C	2	2 TNC (30 H)	0
ANIMATION				
Animateur	B	1	TC	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2	TC	2
Adjoint d'animation	C	5	TC	4
	C	1	1 TNC (32H)	1
	C	4	4 TNC (30H)	4
ATSEM				
Atsem principal 1 ^{ère} classe	C	1	TC	1
Atsem principal 2 ^{ème} classe	C	3	TC	3
POLICE MUNICIPALE				
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	1	TC	0
Brigadier Chef Principal	C	1	TC	1
Sous-Total		41		33

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Filières et Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire	Effectif actuel
ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	TC	0
Dispositif Parcours Emploi Compétences	C	1	TC	0
TECHNIQUE				
Adjoint technique (2 saisonniers)	C	4	TC	2
Dispositif Parcours Emploi Compétences	C	1	TC	0
ANIMATION				
Adjoint d'animation (2 Saisonniers)	C	3	TC	0
	C	2	TNC (30H)	2
	C	5	TNC (20H)	3
Sous-Total		17		7
Total		58		40

PRÉCISE :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait à Bernes sur Oise, le 22/01/2026

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

Le Secrétaire

Michel MALINGRE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télerecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

S2O

ID : 095-219500584-20260122-2026_03_01-DE